

§ 3. *Le troisième devoir sera de se réjouir au fond du cœur des nouvelles gloires de la Sainte Vierge et du lustre qui en rejaillira sur l'Eglise.*

Tout chrétien est tenu d'être rempli de respect, de reconnaissance, d'amour pour la Vierge Mère de Dieu. Tout fils est en outre naturellement porté à se réjouir de l'exaltation de sa mère et la mère de Dieu est aussi la Mère de tous les chrétiens. Leur joie ne saurait donc être trop grande de voir un quatrième et plus précieux joyau ajouté à la couronne de gloire qui ceint la tête de la Vierge, par l'acte qui la déclarera conçue sans la tache du péché originel. Et puisque l'Eglise acquerra elle-même une nouvelle gloire par la soumission sincère de tant de millions de catholiques de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de tout pays, courbant respectueusement leurs fronts devant son oracle, à la face d'un monde corrompu qui ne cesse de répéter que sa dernière heure a sonné, tout chrétien, révérançant l'Eglise comme sa mère, devra se réjouir aussi de ce nouveau triomphe.

FIN.